



Direction technique nationale

2022

EQUIPES de FRANCE

ASSAUT COMBAT

MODALITÉS DE SÉLECTION

seniors/juniors/jeunes



MAJ 14/02/2022



SOMMAIRE

1. Cadre général	p. 5
2. Comités de sélection.....	p. 6
3. Critères de sélection	p. 7
4. Engagements des sportifs (ves)	p. 9
a) Les titulaires	
b) Les remplaçants	
5. Engagements de la Fédération	p. 10
a) Envers les titulaires	
b) Envers les remplaçants	
6. Procédure administrative.....	p.11

En annexe : Calendriers des stages

Chères sportives

Chers sportifs

Les précédentes saisons sportives ont été lourdement perturbées par l'épidémie liée au COVID. Nous espérons tous que cette période s'éloigne que nous puissions retrouver un calendrier qui vous permette de vous exprimer sportivement. Nous sommes vigilants dans la mise en œuvre des procédures sanitaires et nous appliquerons les décisions du gouvernement.

Voici le calendrier des compétitions internationales :

Du 21 au 24 juillet 2022 en Autriche (Weiz) : Championnat d'Europe Assaut -18 ans

Du 7 au 11 septembre 2022, en France, Boulogne sur Mer : Championnat d'Europe Combat seniors et juniors : toutes les finales (seniors et juniors se feront à la fin du tournoi)

Du 21 au 25 septembre 2022, en Italie (Milan) : Championnat du monde Assaut seniors

Au regard de ces éléments, la direction technique nationale travaille sur la programmation des stages Equipes de France préparatoires des compétitions internationales.

En annexe, vous trouverez les calendriers prévisionnels. Ils seront actualisés au regard des informations que nous aurons. Il est important de pré réserver des lieux de stages dans des installations de qualité.

Concernant les sélections :

Les principes de sélection restent identiques. Je me permets de vous rappeler quelques bases. La réussite au plus haut niveau est le résultat d'un engagement sans faille des athlètes sélectionnés. L'excellence sportive passe donc par un dévouement du tireur pour son sport.

Le titulaire sélectionné en Equipe de France devra défendre les valeurs de la Fédération Française de Savate boxe Française et DA lors des compétitions continentales ou mondiales. Il devra viser les titres internationaux. Ces performances contribueront au rayonnement de la France et de notre discipline au plus haut niveau.

Conformément aux règlements fédéraux, le directeur technique national a la responsabilité des équipes de France ainsi que la mise en œuvre du Plan de Performance Fédéral.

La fédération souhaite conserver la première place des nations dans nos deux disciplines (Assaut et Combat) et permettre aux sportifs et aux sportives d'atteindre les performances de haut niveau dans les différents championnats internationaux.

Pour cela, la direction technique nationale va mettre en place un programme de regroupements en amont des compétitions internationales afin de préparer les rendez-vous internationaux dans les meilleures conditions. Cela implique de la part de nos athlètes une présence active et **obligatoire** lors des stages. Le contexte actuel va nous obliger à nous adapter en respectant les mesures sanitaires qui seront obligatoires au moment des stages ou des compétitions (en France ou à l'étranger). La fédération, soutenue par le Ministère chargé des Sports et l'Agence Nationale du Sport, apporte les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les différents projets sportifs.

Les sportifs et sportives qui représenteront la France seront sélectionnés à l'issue des compétitions nationales.

Les comités de sélection auront lieu :

- **Pour le Combat à Boulogne sur Mer le 27 mars 2022**
- **Pour l'Assaut à Paris le 24 avril 2022**
- **Pour les jeunes à Paris le 22 mai 2022**

La sélection sera conditionnée par la présence d'un adversaire dans la catégorie de poids.

A l'issue de la délibération des comités de sélections, les athlètes seront informés des propositions de sélection (titulaire ou remplaçant).

Ils devront se positionner dans les conditions définies par la fédération (les sélections ne seront définitives qu'après retour du document signé concernant la proposition de la sélection et acceptation des conditions).

Rappel : conformément aux règlements fédéraux, les athlètes peuvent faire les deux championnats de France seniors sélectifs (Assaut et Combat).

Mais attention, les sportifs ne pourront pas être sélectionnés dans les deux équipes de France seniors. Ils devront faire un choix. Celui-ci pourra se faire début mai après les deux championnats de France. Un document spécifique sera envoyé à chaque sélectionné concerné.

Je rappelle que 2021 était une année particulière au vu du contexte et nous avons pris des mesures exceptionnelles en accord avec le comité directeur de la fédération.

Les membres titulaires des Equipes de France pourront faire appel, si besoin, à la direction technique nationale pour être accompagnés dans leur démarche auprès de leur employeur ou de leur organisme de formation.

Dans l'attente de vous retrouver au bord du ring, la direction technique nationale vous souhaite une bonne saison sportive (en respectant les consignes sanitaires) pour préparer l'échéance nationale puis internationale.

Thierry Mardargent

Directeur technique national



1. Cadre général :

- ✓ La direction technique nationale a la responsabilité des équipes de France
- ✓ Le comité de sélection est composé d'un membre du bureau et de membres représentant la direction technique nationale. Il sera validé par le bureau et le comité directeur pour l'olympiade.
- ✓ Les finalistes des différents championnats de France ne sont pas automatiquement sélectionnés (es) pour représenter la France (cf. règlements fédéraux).
- ✓ Le comité de sélection déterminera le sportif ou la sportive (par catégorie) qui nous permettra de représenter le mieux la France et obtenir le titre du championnat de référence (Monde ou Europe)
- ✓ Seul le sportif (ou la sportive) désigné(e) titulaire pourra représenter la France aux compétitions de référence
- ✓ Seuls les entraîneurs nationaux nommés par le directeur technique National pourront préparer, échauffer et coacher les tireurs lors des compétitions suivantes :
 - **Championnat du Monde ASSAUT 2022 (seniors H et F)**
 - **Championnat d'Europe COMBAT 2022 (seniors H et F)**
 - **Championnat d'Europe COMBAT 2022 (juniors H)**
 - **Championnat d'Europe ASSAUT Jeunes 2022 (cadettes et cadets)**
 - Et de toutes les compétitions identifiées dans le programme Equipe de France
- ❖ **Attention, la période de crise sanitaire nous amène à la prudence donc tous les processus pourront être modifiés au regard d'une situation externe indépendante de notre volonté (notamment crise sanitaire).**
- ✓ Le titulaire de l'équipe de France 2022 pourra éventuellement participer à d'autres compétitions sous réserve d'informer obligatoirement au préalable la direction technique nationale. **Mais attention les stages sont obligatoires et conditionnent la sélection.** Donc j'invite les sportifs et les sportives à être vigilants.
- ✓ Dans le cas d'une double nationalité, la fédération appliquera les règlements de la Fisav en vigueur
- ✓ Le titulaire sera membre de l'Equipe de France Combat ou Assaut 2022 de la catégorie d'âge
- ✓ Le remplaçant peut être sollicité afin de suppléer un titulaire. Dans ce cas :
 - Il pourra bénéficier des avantages liés à cette sélection
 - Il devra respecter les obligations (stages et compétitions)
- ✓ Les athlètes seront libres d'accepter ou de refuser la proposition faite par le comité de sélection. Un courrier leur sera adressé individuellement.

Dans la situation où le tireur (se) refuse :

- ✓ Il ne pourra pas prétendre aux avantages liés au statut de titulaire.
- ✓ Il ne pourra pas prétendre à figurer sur une liste ministérielle.

2. Les comités de sélection :

1) Comité de sélection COMBAT seniors (H/F) et juniors (H)

5 personnes

- M. Rodolphe Redon, vice-président de la fédération
Ou son suppléant, M. Philippe Suisse, secrétaire général
- M. Thierry Mardargent, directeur technique national
- M. Richard Aguenihnaï, entraîneur national
- M. Fathi Mira, entraîneur national
- M. Christophe Neuville, entraîneur national

2) Comité de sélection ASSAUT (hommes et femmes)

5 personnes

- M. Philippe Suisse, secrétaire général de la fédération
Ou son suppléant, M. Rodolphe Redon, vice-président de la fédération
- M. Thierry Mardargent, directeur technique national
- M. Christophe Neuville, entraîneur national
- M. Fathi Mira, entraîneur national
- M. Wendy Faure, entraîneur

3) Comité de sélection JEUNES – 18 ans (ASSAUT) (H/F)

3 personnes

- Mme Isabelle Coquiard, responsable de la CNJ et membre du bureau fédéral
- M. Thierry Mardargent, directeur technique national
- M. Richard Aguenihnaï, entraîneur national

Validation de la constitution des comités de sélection pour la durée de l'olympiade lors du comité directeur du 11/12/2021.

3. Critères de sélection pour toutes les équipes

a) Equipe de France 2022 :

Le comité de sélection est responsable du choix des titulaires et des remplaçants des équipes de France pour participer aux Championnats de référence.

Le directeur technique National s'engage à communiquer auprès du bureau et du comité directeur fédéral les noms des sportifs sélectionnés.

Les sportifs (ves) seront prévenus par e-mail et par courrier. Ils devront répondre rapidement et envoyer les pièces demandées afin de confirmer l'acceptation de la sélection proposée par le comité.

Toute absence de réponse dans le délai prévu dans le courrier pourrait remettre en cause la sélection proposée.

Le comité de sélection tiendra compte d'un ensemble d'éléments pour prendre sa décision :

- Les règlements fédéraux nationaux et internationaux
- Les observations sur le championnat concerné par la catégorie (ou compétition spécifique pour faire une sélection)
- Le parcours antérieur du sportif ou de la sportive notamment au niveau international
- Du nombre de combats ou assauts effectués, du nombre de victoires
- La qualité technique et tactique de ses combats ou des assauts
- L'investissement dans les stages ou autres regroupements proposés
- Les compétitions internationales éventuelles (gala)
- Le respect des principes républicains et des valeurs citoyennes de notre pays
- Le respect des règles concernant la lutte contre le dopage

NB : Les remplaçants seront identifiés sur la base des mêmes critères que les titulaires.

Quelques éléments complémentaires à prendre en compte :

➤ Le comité de sélection se laisse la possibilité de faire un combat ou un assaut test afin d'identifier le titulaire.

➤ Le comité de sélection se laisse la possibilité de ne pas sélectionner de remplaçant s'il estime qu'aucun sportif (ve) n'a les aptitudes pour suppléer le titulaire.

- Le comité de sélection se laisse la possibilité de sélectionner plusieurs remplaçants (2 maximum) pour palier un forfait. Dans le cas du remplacement du titulaire, une épreuve test pourra être organisée par la direction technique nationale pour faire son choix.

B) COMPETITIONS INTERNATIONALES DE REFERENCE SENIOR ET JUNIOR :

Nombre de sportifs potentiellement sélectionnables au regard des inscrits au championnat de France :

- 1 athlète féminine (senior) par catégorie de poids
- 1 athlète masculin (senior) par catégorie de poids
- 1 athlète masculin (junior) par catégorie de poids

Attention, toutes les catégories de poids ne sont pas systématiquement représentées.

La Fédération internationale se réserve le droit de ne pas ouvrir une catégorie de poids si elle juge que le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

La direction technique nationale ne sélectionnera pas d'athlète si aucun adversaire n'est inscrit dans sa catégorie de poids dans le championnat international.

Femmes	- 48 kg	de 48 kg à 52 kg	de 52 kg à 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	de 70 kg à 75 kg	+ de 75 kg		
Hommes seniors & juniors			- 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	de 70 kg à 75 kg	de 75 kg à 80 kg	de 80 kg à 85 kg	+ de 85 kg

C) COMPETITION INTERNATIONALE DE REFERENCE – DE 18 ANS :

Nombre de sportifs potentiellement sélectionnables au regard des inscrits au championnat de France :

- 1 athlète féminine (cadette) par catégorie de poids
- 1 athlète masculin (cadet) par catégorie de poids

Attention, toutes les catégories de poids ne sont pas systématiquement représentées.

La fédération internationale se réserve le droit de ne pas ouvrir une catégorie de poids si elle juge que le nombre d'inscrits n'est pas suffisant.

La direction technique nationale ne sélectionnera pas d'athlète si aucun adversaire n'est inscrit dans sa catégorie de poids dans le championnat international.

FILLES	- 48 kg	de 48 kg à 52 kg	de 52 kg à 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	+ de 70 kg			
GARÇONS	- 48 kg	de 48 kg à 52 kg	de 52 kg à 56 kg	de 56 kg à 60 kg	de 60 kg à 65 kg	de 65 kg à 70 kg	de 70 kg à 75 kg	de 75 kg à 80 kg	de 80 kg à 85 kg	+ de 85 kg

4. Engagements des sportifs (ves)

a) Les tireurs titulaires « Equipe de France » :

Les athlètes s'engageront dans le programme défini par la direction technique nationale.

- ✓ Les membres des équipes de France seniors et juniors signeront une convention de performance sportive qui prendra effet du premier jour du premier stage jusqu'au dernier jour de la compétition de référence identifiée.
- ✓ Les membres de l'équipe France jeunes -18 ans signeront un contrat d'engagement
- ✓ En cas d'absence ou de non-respect du programme (non-présence aux stages du premier au dernier jour par exemple), la direction technique nationale se laisse la possibilité de remplacer le titulaire.
- ✓ En cas d'absence pour blessure, le tireur devra fournir un certificat médical. La direction technique nationale se laisse la possibilité de demander une visite dans un centre médical pour effectuer une deuxième expertise. La fédération prendra en charge les frais de la contre-expertise et les frais de déplacement sur la base des règles fédérales.
- ✓ Le titulaire de l'équipe de France (senior et junior) pourra éventuellement participer à d'autres compétitions pendant la durée de la convention sous réserve d'informer obligatoirement et au préalable la direction technique nationale et que ces compétitions ne soient sur le programme de stage.

Cette participation implique :

- Le respect des règles fédérales plus particulièrement les procédures médicales (délais entre deux combats, ou deux tournois) pour préserver l'intégrité physique des sportifs
- Le respect des engagements précisés dans la convention afin de préserver le bon déroulement des stages et des compétitions
- ✓ L'athlète s'engage à subir l'ensemble des examens médicaux exigés dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire et pour le passeport médical.
- ✓ S'engage à se maintenir en forme permettant de préparer la saison internationale et à être vigilant sur son poids au vu de sa catégorie.
- ✓ Respecter les dispositifs de lutte contre le dopage
- ✓ Respecter les règlements fédéraux

b) Les tireurs remplaçants :

- ✓ Les sportifs désignés « Remplaçants » **ne seront pas invités** à participer aux stages préparatoires sauf s'ils sont désignés titulaires. Dans ce cas, les règles pour les titulaires s'appliqueront.
- ✓ Si un remplaçant est sollicité afin de suppléer un titulaire, il pourra éventuellement participer à d'autres compétitions pendant la durée de la convention sous réserve d'informer obligatoirement et au préalable la direction technique nationale et que ces compétitions ne soient sur le programme de stage.
- ✓ S'engage à se maintenir en forme permettant de préparer la saison internationale et à être vigilant sur son poids au vu de sa catégorie
- ✓ Respecter les dispositifs de lutte contre le dopage
- ✓ L'athlète s'engage à subir l'ensemble des examens médicaux exigés dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire et pour le passeport médical.
- ✓ Respecter les règlements fédéraux

5. Engagements de la Fédération :

Envers les tireurs titulaires « Equipe de France »

- ✓ Ils pourront prétendre à une inscription sur une liste ministérielle suivant les critères définis dans le Plan de Performance Fédéral et l'âge.
- ✓ Ils bénéficieront d'une prise en charge totale (selon barème fédéral) des examens médicaux requis dans le cadre du suivi médical réglementaire,
- ✓ Seules les catégories « seniors et juniors » peuvent prétendre à une inscription sur la liste de Sportif de Haut Niveau, à ce titre ils pourront :
 - Prétendre à des aides personnalisées, sous certaines conditions définies par la direction technique nationale et sous réserve que l'aide attribuée par l'Agence nationale du sport soit maintenue
 - Bénéficier d'une aide supplémentaire pour les seniors au regard des performances sportives et sur la base de critères choisis par la Fédération (nombre de combats ou d'assauts effectués, victoires, défaites ou nuls, présence aux stages et investissement personnel),
- ✓ Ils bénéficieront d'une dotation équipe de France (équipement, matériel)
- ✓ Ils bénéficieront d'un accompagnement socioprofessionnel
- ✓ Ils seront pris en charge à 100% pour les stages et les compétitions.

- ✓ Ils seront remboursés pour les frais de déplacement sur la base des règles financières fédérales.

Envers les tireurs remplaçants de l'équipe de France senior et junior :

- ✓ Le DTN pourra éventuellement inscrire ces sportifs sur la nouvelle liste ministérielle « Collectifs Nationaux » les remplaçants des EQF senior et junior suivant les critères définis dans le Plan de Performance Fédéral et sous réserve d'avoir réalisé le Suivi Médical Réglementaire (SMR).

6. Procédure administrative :

Etape 1 : Comités de sélection

Etape 2 : Courrier d'engagement adressé aux athlètes

Etape 3 : Retour d'engagement signé par les athlètes

Etape 4 : Confirmation de l'inscription sur le championnat au regard des inscrits des autres nations

Etape 5 : Information auprès du bureau et du comité directeur fédéral

Etape 6 : Convocation aux stages et aux compétitions